



## Je dois laisser ma place à un "jeune", et travailler a 200km

Par **zoddrey**, le **22/01/2011** à **10:19**

Bonjour,

L'un de mes proches a été embauché à l'age de 16 ans en tant que chauffeur livreur de boisson pour professionnels et particuliers.

A ce jour, il a 52 ans, et deux enfants d'une dizaine d'annee. L'entreprise a été racheté. A ce titre, on lui demande de former une personne de l'autre entreprise afin de prendre sa place.

Quant à lui, on lui propose cet ete de ranger les palettes de boisson, et preparer les commandes a environ 200Km de chez lui.

A préciser que les deux enfants sont victimes de retards à l'ecole. L'un d'eux est en ecole spécialisé (CAT)

De plus, la personne souffre, depuis plusieurs annees, de douleurs dans le bras droit, forcé de livrer ces caisses de boissons. Courageux, celui-ci s'est rarement mis en arret de travail...

Quelles solutions s'offrent à lui?

Peut-il refuser et demander un licenciement?

Vous remerciant d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **22/01/2011** à **10:55**

Bonjour,

On ne demande pas un licenciement, il y est éventuellement proé dé par l'employeur s'il a une cause réelle et sérieuse...

Il faudrait savoir comment cette proposition lui est faite, si c'est par écrit et s'il a une clause de mobilité à son contrat de travail...